

La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc s'engage contre la réforme de la carte judiciaire

Dès son conseil communautaire du 24 janvier dernier, la CCPMB s'est mobilisée contre la réforme de la carte judiciaire. Les élus ont adopté une motion exigeant du Ministère de la justice le maintien des Cours d'appel de Chambéry et de Grenoble et des Tribunaux de Grande Instance de Thonon-les-Bains et de Bonneville.

La CCPMB n'en est pas restée là puisque depuis elle a très largement diffusé la motion votée auprès du Président de la République, de l'Assemblée nationale, du Sénat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département, des députés et sénateurs de Savoie et Haute-Savoie et de la Ministre de la Justice et Garde des Sceaux.

« Notre territoire ne peut pas perdre ses tribunaux. Il est nécessaire que nous gardions cette activité au local pour permettre à tous nos habitants de recevoir le même traitement et la même qualité de service de la justice », argumente Georges Morand, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc.